

Procès verbal du conseil d'école du lundi 18 octobre 2021 à 18h30

Education Nationale :

Excusée : Inspectrice de l'Education Nationale :  
Mme Ducasse,  
Présentes  
Directrice de l'école et Présidente : Mme Pilache,  
Enseignantes de l'école : Mmes Mouchet, Martin et  
Fontenay

D.D.E.N :

Mme  
Chereau.

Représentantes des parents d'élèves :

Présentes : Mmes  
Chennaf, Fave, Bouam,  
Ilunga

Représentants municipaux :

Mr Haudrechy

## 1- Fonctionnement du Conseil d'école

### 1.1 Présentation de chaque membre du conseil d'école

Un tour de table est réalisé afin que chaque participant puisse se présenter.

### 1.2 Bilan des élections des fédérations de parents au conseil d'école et vote pour ou contre le maintien du vote exclusivement par correspondance pour l'année scolaire prochaine

Elles se sont déroulées exclusivement par correspondance cette année. Le bureau de vote était ouvert jusqu'à 11h50 le vendredi 8 octobre : 136 votants pour 192 inscrits, soit un taux de participation de 70.83% (contre 76.50 % l'année précédente). Cette année, deux fédérations se sont présentées. La directrice propose de voter pour le maintien de ce seul mode de scrutin conformément à l'arrêté du 19 août 2019. *Approuvé à l'unanimité*

### 1.3 Rappel des compétences du conseil d'école

Le conseil d'école a pour compétence d'adopter le projet d'école et est associé à son élaboration, vote le règlement intérieur de l'école.

### 1.4 Adoption du règlement intérieur du conseil d'école de ce jour

La directrice présente les différents points du règlement qui sera envoyé en annexe de ce procès-verbal à tous les membres du conseil d'école. Des modifications sont apportées avant validation unanime pour l'année scolaire en cours.

Désignation du secrétaire de séance : Mme Mouchet (enseignante).

## 2- Restauration scolaire et hygiène

### 2.1 Organisation des temps de restauration et de récréation

En se référant aux listes de classe affichées le matin sur le mur de l'école suite aux éventuelles modifications de la part des familles le jour-même, les ATSEM et les animatrices viennent dans les classes chercher les enfants qui mangent à la cantine. Les enfants ne mangeant pas à la cantine sont accompagnés par les enseignantes devant la grille de l'école. Deux services de restauration sont mis en place : premier service de 11h40 à 12h30 et second service de 12h40 à 13h30. Le premier concerne les classes verte et jaune et le second les deux autres classes. Au premier service, il y a deux ATSEM et deux animatrices qui aident aussi les enfants à manger. Au deuxième service, il y a une ATSEM, une animatrice et la coordinatrice. Avant d'aller au restaurant scolaire, les enfants passent aux toilettes. Quand le premier service est terminé, les enfants vont soit jouer dans la cour si la météo le permet, soit ils restent dans la salle de jeux. Les ATSEM leur lisent une histoire et les petits vont au dortoir. A 13h15, les élèves de MS de ces deux classes vont dans la bibliothèque de l'école où un temps calme leur est proposé jusqu'à 13h45. Pendant le temps de repas des classes verte et jaune, les autres enfants sont soit dans la cour soit dans la salle de jeux selon la météo. Ils prennent leur repas de 12h35 à 13h15 puis passent aux toilettes avant d'aller dans la cour de récréation. Les élèves de MS et GS se servent de manière autonome et aucun enfant n'est forcé de manger mais il leur est demandé de goûter. Les adultes mangent à des tables séparées en application au protocole sanitaire de rigueur. Les classes sont toujours assises aux mêmes tables. Les informations communiquées par les familles sur les régimes alimentaires spécifiques ne sont pas transmises aux enseignantes par l'équipe périscolaire et inversement (respect des informations médicales personnelles) : c'est de la responsabilité des familles de transmettre ces informations. En cas de modification d'inscription d'un enfant, les familles sont invitées à prévenir la coordinatrice Mme Camille (les coordonnées sont affichées sur le tableau d'affichage et ont été communiquées. A la demande des fédérations, un rappel sera fait sur Klassly par la directrice)

### **3- Vie scolaire**

#### **3.1 Bilan de la rentrée**

**-Equipe pédagogique et ATSEM:** - L'équipe enseignante est composée de Mmes Pilache, Martin, Mouchet, Fontenay et Mme Guerin (qui remplace Mme Goret) assure la décharge de la directrice le jeudi. L'équipe est épaulée par trois ATSEM à temps plein : Mmes Delalande (classe verte), Hubert (classe jaune) et Melle Houssaye (classes rose et bleue). Il y a aussi deux AESH (accompagnants d'élèves en situation de handicap) dans l'école.

**-Effectifs et structure de l'école :** L'école compte actuellement 105 élèves : 43 PS, 32 MS et 30 GS soit : classes verte et jaune : 27 élèves, classe rose : 25 élèves et classe bleue : 26 élèves. La structure générale et la composition de chaque classe relèvent de la compétence du conseil des maîtres.

#### **-Rentrée des classes :**

Malgré le contexte sanitaire, la rentrée s'est bien déroulée. Comme les autres années, les élèves de PS ont fait leur rentrée à 9h30. Les autres élèves ont fait leur rentrée à 8h20 devant les portes d'accès de la salle de jeux pour les MS des classes verte et jaune. Les parents des classes bleue et rose ont pu accompagner leur enfant devant l'entrée n°3 où il y avait les enseignantes. Un seul parent a été autorisé à accompagner son enfant en respectant les gestes barrières de rigueur.

#### **3.2 Organisation des accueils, sorties des élèves et des récréations**

Jusqu'au 15 octobre, seules les familles des classes verte et jaune étaient autorisées à rentrer dans le bâtiment de l'école (désinfection des mains et port du masque obligatoires). Après fermeture du portail, chaque classe va à son tour aux toilettes et se laver les mains : les classes rose et bleu rentrent en classe seulement après ce moment-là, l'accueil a lieu dans le couloir. Il est demandé aux familles d'être respectueux des horaires d'accueil.

Du fait de l'application du protocole, les brassages entre groupes d'élèves à l'intérieur du bâtiment sont interdits. Dans ce contexte sanitaire, le planning des récréations de l'année dernière et les heures de sorties échelonnées sont maintenues. Il est demandé aux familles de ne pas se regrouper devant l'enceinte de l'école.

Les familles demandent si le savon sera la même que l'année dernière (pour rappel de la part des parents : de nombreux enfants ont eu les mains abîmées l'hiver dernier). Celui de cette année semble différent selon une enseignante. L'équipe rappelle qu'il est important d'apprendre aux enfants à bien rincer et bien sécher les mains.

#### **3.3 Communication avec les familles**

Dans un souci de rapidité de communication et de transmission d'informations, chaque classe a mis en place son propre espace Klassly. Ainsi, les enseignantes peuvent transmettre régulièrement des photos et faire un cahier de vie presque en temps réel en fonction de leur choix pédagogique (intérêts langagiers avec les élèves aussi) ou transmettre des informations diverses (pour éviter de passer par des supports papier) et par le même canal, la directrice peut également transmettre des informations. En cas de fermeture de classe ou d'école, ce même mode de communication efficace sera aussi utilisé pour la poursuite de la continuité pédagogique. Il est important que les familles s'y connectent régulièrement. La coopérative a aussi pris en charge 29 euros par classe afin que les parents puissent notamment visualiser l'ensemble des publications sur leur téléphone sans forcément passer par un ordinateur. Un questionnaire a été distribué au préalable afin de s'assurer que toutes les familles possèdent un smartphone ou un ordinateur et une charte d'utilisation a été signée par l'ensemble des familles.

Les fédérations de parents proposent de communiquer les informations importantes aux familles éprouvant des difficultés à se connecter à Klassly en passant par SMS (après accord).

#### **3.4 Présentation du RASED et des dispositifs d'aide (APC)**

L'antenne RASED rattachée à notre école (et qui intervient également sur les écoles Buisson, Brejeat, Velter, Détraves, Kergomard, Casanova et Julliand) est composée d'une psychologue scolaire et d'un maître E. La finalité du projet de réseau 2021-2022 est de définir une stratégie collective d'aide à la difficulté scolaire et de mutualiser les outils compte tenu des ressources disponibles. Le socle de ce projet s'enrichira, en co-construction avec l'équipe enseignante à partir des travaux du RASED tout au long de l'année. Il est défini en trois axes prioritaires :

- Réduire les difficultés scolaires notamment dans le domaine de l'apprentissage de la lecture et des mathématiques,
- Faciliter la mise en œuvre, la cohésion de l'aide et du suivi de l'élève,
- Prévenir et traiter les situations d'élèves à comportements violents et/ou porteurs de troubles de l'attention.

Dans le cadre de situations d'élèves complexes qui ont du mal à être résolues dans les écoles malgré l'aide du RASED, un pôle ressource de circonscription est mis en place. Il est composé de l'Inspectrice, d'une conseillère pédagogique, d'un directeur, d'un maître à dominante pédagogique et/ou comportementale, d'une psychologue de l'éducation nationale, d'une assistante sociale de l'éducation nationale, d'une enseignante référente de scolarisation et d'une infirmière scolaire.

Les Activités pédagogiques complémentaires (APC) sont des temps d'enseignement supplémentaires proposés par les enseignantes aux élèves pour prévenir la difficulté scolaire. Elles prennent la forme d'une aide aux apprentissages en petit groupe, d'une aide au travail personnel ou de la mise en œuvre d'une activité prévue par le

projet d'école pour favoriser la réussite scolaire et se déroulent dans l'école sur la pause méridienne.

### 3.5 Présentation et vote du règlement intérieur de l'école

Des modifications ont eu lieu avant l'adoption à l'unanimité par les membres du conseil d'école. Il sera mis dans le cahier ou pochette de liaison avec pour annexe la charte de la laïcité. Ces documents seront également publiés sur Klassly par la directrice.

Question concernant les demandes d'aménagement du temps de présence pour les PS : certains élèves en bénéficient. L'idée étant de le faire évoluer au rythme de l'enfant afin qu'il puisse être présent sur des journées complètes.

### 3.6 Bilan de la Coopérative scolaire et propositions pour l'alimenter

La participation des familles s'élève cette année, et à ce jour, à 2235 Euros (soit 355 euros de moins que l'année précédente). Toute l'équipe remercie les familles pour leur générosité. Cet argent servira à réserver des bus pour la sortie de fin d'année, à payer les sorties, à organiser des événements de la vie de l'école comme la fête de Noël par exemple, à réserver des spectacles et à acheter du matériel pour l'école. La directrice remercie également la Caisse des écoles pour leur participation de 1501,87 euros.

Les photos individuelles et collectives seront prises le vendredi 22 octobre.

Au mois de mars, la ferme de Tiligolo viendra sur l'école et il y aura un livre en vente qui permettra également à la coopérative de gagner entre 5 à 10% du bénéfice en fonction du nombre de livres vendu.

Une vente de mugs personnalisés par classe sera organisée au mois de mai.

Les fédérations ont interrogé la directrice sur la possibilité de mettre en place des événements type café des parents afin de récolter de l'argent pour la coopérative. La directrice s'est renseignée et à priori cela sera possible sur les temps de rencontres parents-enseignants, sous réserve que les conditions sanitaires se maintiennent ou s'améliorent. Il faudra seulement veiller à ce que les parents ne se retrouvent pas trop nombreux regroupés (car pour boire ou manger, il faut retirer le masque...) et éviter que des regroupements trop nombreux en milieu fermé aient lieu). La directrice remercie les fédérations pour cette proposition qui va permettre de recréer du lien avec les familles.

### 3.7 Bilans de santé

Les élèves de MS seront vus soit par Mme Araujo, infirmière puéricultrice de la PMI, soit par un médecin de la PMI lors de la période prochaine. Les élèves de GS peuvent être vus par le médecin scolaire notamment suite aux évaluations langagières et logico-mathématiques réalisées par les enseignantes. Dans l'école, il y a cinq élèves qui bénéficient d'un PAI (projet d'accueil individualisé) et deux élèves d'un PPS (projet personnalisé de scolarisation).

## **4- Activités péri-scolaires**

### 4.1 Organisation

Le matin de 7h30 à 8h20, les enfants sont accueillis par deux animatrices. Des activités courtes et calmes sont proposées. L'accueil du soir débute dès 16h20, où les enfants sont récupérés par les animatrices et ATSEM (toujours en suivant les listes affichées). Les enfants passent aux toilettes et vont prendre le goûter dans le réfectoire. Les animatrices sont responsables de deux tables chacune. Ensuite, elles leur proposent les activités et les enfants choisissent celles à laquelle ils veulent participer. Ainsi de 17h à 18h30, les enfants sont répartis dans la salle de jeux, la salle de bibliothèque, la cour ou dans le restaurant scolaire où des activités ludiques, sportives ou artistiques leur sont proposées.

Il est rappelé aux parents de bien vérifier les inscriptions de leur enfant sur les listes affichées le matin. Si un parent décide de changer ces inscriptions en cours de journée, il doit en informer Mme Camille.

## **5- Partie pédagogique du projet d'école**

### 5.1 Présentation du projet d'école territorial

A partir de cette année, toutes les écoles doivent s'appuyer sur un document commun mettant en avant trois axes principaux académiques déclinés en neufs objectifs. La directrice les présente et explique brièvement comment l'équipe enseignante souhaiterait s'approprier ce document et le mettre en place au sein de l'école. Le projet territorial est en cours d'élaboration.

### 5.2 Présentation des projets pédagogiques, spectacles et sorties prévues

Jeudi 9 décembre : les classes jaune et verte iront à la bibliothèque de Houilles pour assister à une animation autour du tapis à histoires.

Vendredi 17 décembre après-midi : spectacle de Noël « Noël dans la forêt » par la Compagnie « Dans les bacs à sable »

Lundi 24 janvier : sortie au cinéma : visionnage de courts métrages. Le thème n'a pas encore été décidé.

Vendredi 25 mars : venue de la ferme de Tiligolo.

Vendredi 20 mai : animation Kaplas.

Jeudi 9 juin : sortie de fin d'année en cour d'élaboration dans le cadre du projet avec une animatrice nature de la fédération de la Chasse.

Mardi 21 juin au matin : bal de la musique avec la Compagnie « Dans les Bacs à sable ».

Présentation du projet en lien avec l'animatrice de la fédération de la Chasse (autour de la découverte de la faune). Les bibliothécaires viendront à l'école au mois d'avril et interviendront dans les classes pour raconter des histoires aux élèves. Dans le cadre du plan lecture, des bénévoles de l'association « Lire, c'est partir » interviendront auprès de chaque classe pour proposer aux élèves des moments de lecture plaisir.

Normalement, le projet rugby est reconduit pour toutes les classes (les modalités précises sont en cours d'élaboration).

## 6- Sécurité et équipement

### 6.1 Point sur la sécurité à l'école

Le premier exercice d'évacuation incendie a eu lieu le jeudi 7 octobre 2021. Tout s'est bien passé. Le premier PPMS « attentat / intrusion » aura lieu après les vacances de la Toussaint.

## 7- Questions diverses posées par les fédérations

### 7.1 Questions concernant le scolaire

Pour cette année ou les futures années scolaires, est-il envisageable d'introduire une initiation à l'anglais par exemple pour les enfants à travers des jeux ou autres, pour les familiariser à la sonorité d'une langue différente du français, et qui plus est désormais incontournable ?

D'après le BO n°25 du 24 juin 2021, l'enseignement systématique d'une langue étrangère n'est pas préconisé. L'équipe rappelle qu'un travail est cependant entrepris dans chaque classe sur l'écoute des sonorités et l'ouverture aux cultures étrangères.

### 7.2 Questions concernant le périscolaire

Réservation du périscolaire : Nous comprenons qu'en cas de fermeture de classe liée au COVID, l'équipe du périscolaire annule automatiquement les activités réservées par les parents pendant toute la durée de la fermeture. En cas d'absence impromptue non remplacée d'une maîtresse, quelle procédure est mise en place dans la mesure où les parents n'ont plus la main sur les réservations via l'espace citoyen (Dans le cas d'une journée complète et dans le cas d'une demi-journée (où certaines familles pourraient choisir de maintenir la cantine, d'autres non) ?

En période COVID, la coordinatrice doit informer au plus tôt des fermetures « administratives ». Toutes les inscriptions sont retirées automatiquement. En cas d'absence de demi-journée, la réponse précise n'est pas apportée (à ce stade les familles s'adressent individuellement à Mme Camille).

Les familles demandent si un service d'accueil pourrait être mis en place par la mairie en cas d'absence des enseignantes non remplacées par l'Education Nationale. Le rôle et les missions de l'école sont rappelés. Il est important de rappeler que le scolaire et le périscolaire sont gérés indépendamment, ce service n'est donc pas envisageable. Les fédérations vont réfléchir à une manière de créer un réseau d'entraide entre les familles par classe.

Effectifs : les effectifs du périscolaire sont-ils au complet pour l'accueil matin/soir et pour le mercredi ?

A l'école Léon Frapié, l'équipe est au complet toute la semaine. En ce qui concerne le mercredi, il manque deux animateurs.

Projet : est-il possible d'avoir un aperçu du projet éducatif du périscolaire de cette année ?

Le projet est en cours de validation au niveau local. Le PEDT (projet éducatif territorial) est disponible sur le site Internet de la ville.

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 20h12.

Choix autres dates conseils : jeudi 17 mars et jeudi 2 juin.

A Houilles, le lundi 18 octobre à 20h12

Le secrétaire

Le président